

24 avril 2025

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Analyse et réflexion / recommandation

Service de l'urbanisme et du développement durable

Commission sur le développement du territoire et de l'habitation (CDTH)



Objectif de la présentation



Analyse et réflexion / recommandation

Présentation et réflexions quant aux
orientations et engagements de
conservation du PRMHH.

Plan de la présentation



Mise en contexte

Pourquoi sommes-nous ici ?

- Mise à jour de l'avancement de la démarche.
- Présentation des engagements de conservation, dont **l'approche de conciliation** entre:
 - la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) dans la planification territoriale régionale.
 - le développement du territoire.
- Présentation des orientations et des objectifs du plan d'action.



Milieu humide à proximité de bâtiments Source : ville de Saint-Jérôme

Mise en contexte

Historique

- La réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une **obligation** légale en vertu de la Loi sur l'eau* depuis 2018.
- Il doit être élaboré conformément aux exigences établies par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

*Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés.



Milieu humide Source : Canards Illimités

Mise en contexte

Qu'est-ce qu'un PRMHH?

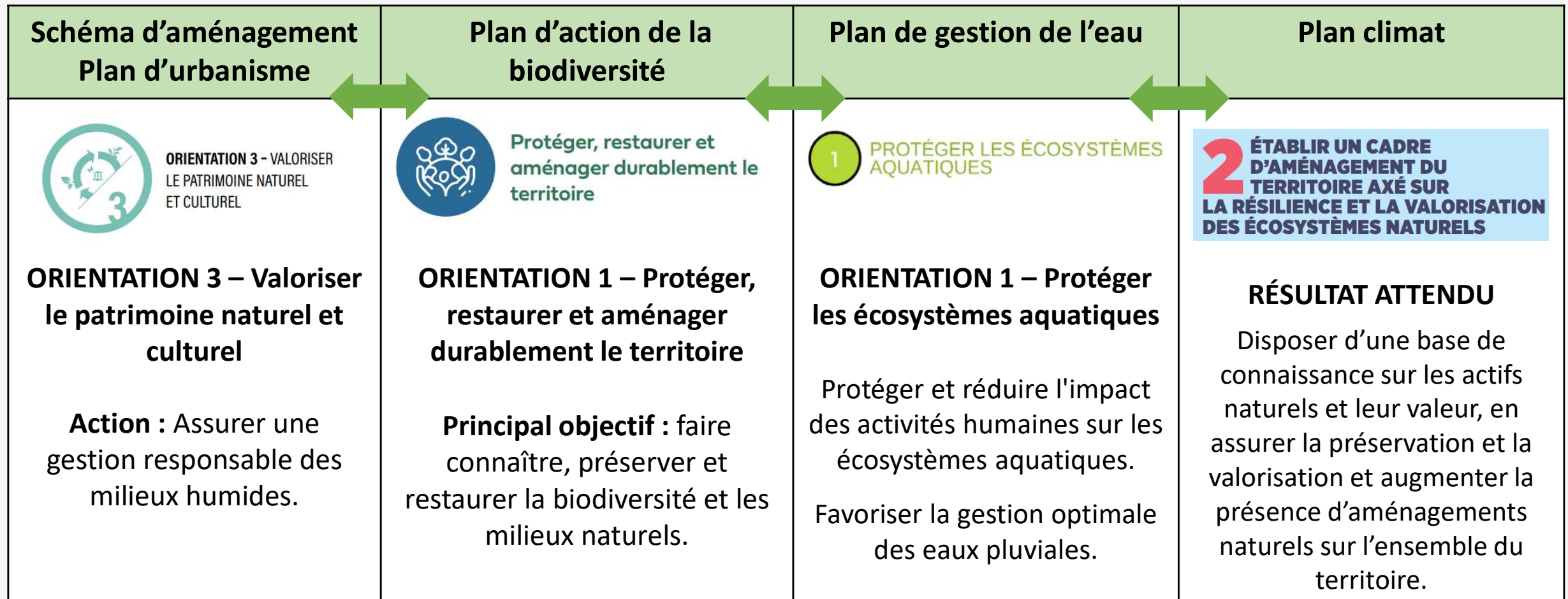
- Un **document de réflexion stratégique** qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire réalisé par une MRC.
- Un **plan d'action et des mesures de suivi** pour la conservation des MHH sur le territoire.
- Un **outil d'aide à l'analyse environnementale** d'un projet en MHH pour le MELCCFP.
- Un **outil d'aide à la décision** pour la conservation des milieux humides et hydriques.

Note 1 : Un PRMHH n'est pas directement opposable aux citoyens, comme le sont les règlements d'urbanisme.

Note 2 : Les orientations et la stratégie de conservation sont applicables **uniquement** sur les **terrains privés et municipaux** et ne touchent pas le domaine de l'état.

Mise en contexte

Contexte de planification



Mise en contexte

Harmonisation avec les outils de planification



La démarche



GATINEAU

La démarche

Les 5 grandes étapes

1) Amorce de la démarche

Définir les besoins, planifier le mandat, impliquer et consulter les parties prenantes.

2) Portrait du territoire

Identifier les MHH sur le territoire, déterminer le contexte de planification.

3) Diagnostic

Définir les enjeux et orientations de conservation, identifier les MHH d'intérêt pour la conservation.

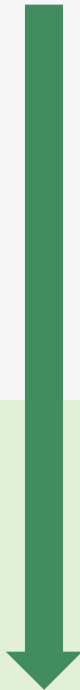
4) Engagement de conservation

Choisir les MHH à protéger, à dédier à une utilisation durable, à restaurer ou à créer.

5) Stratégie de conservation

Se doter de moyens de conservation pour les MHH (par un **plan d'action**), mesures de suivi et évaluation.

En cours



Amorce de la démarche

Démarche consultative

Comité Experts

- CREDDO
- Organismes de bassins versants (COBALI, ABV 7)
- Table de concertation Rivière des Outaouais
- MRC des Collines de l'Outaouais
- Direction régionale de l'Outaouais – MELCCFP (faune)
- UPA - Programme ALUS Outaouais

Séances du Comité Experts

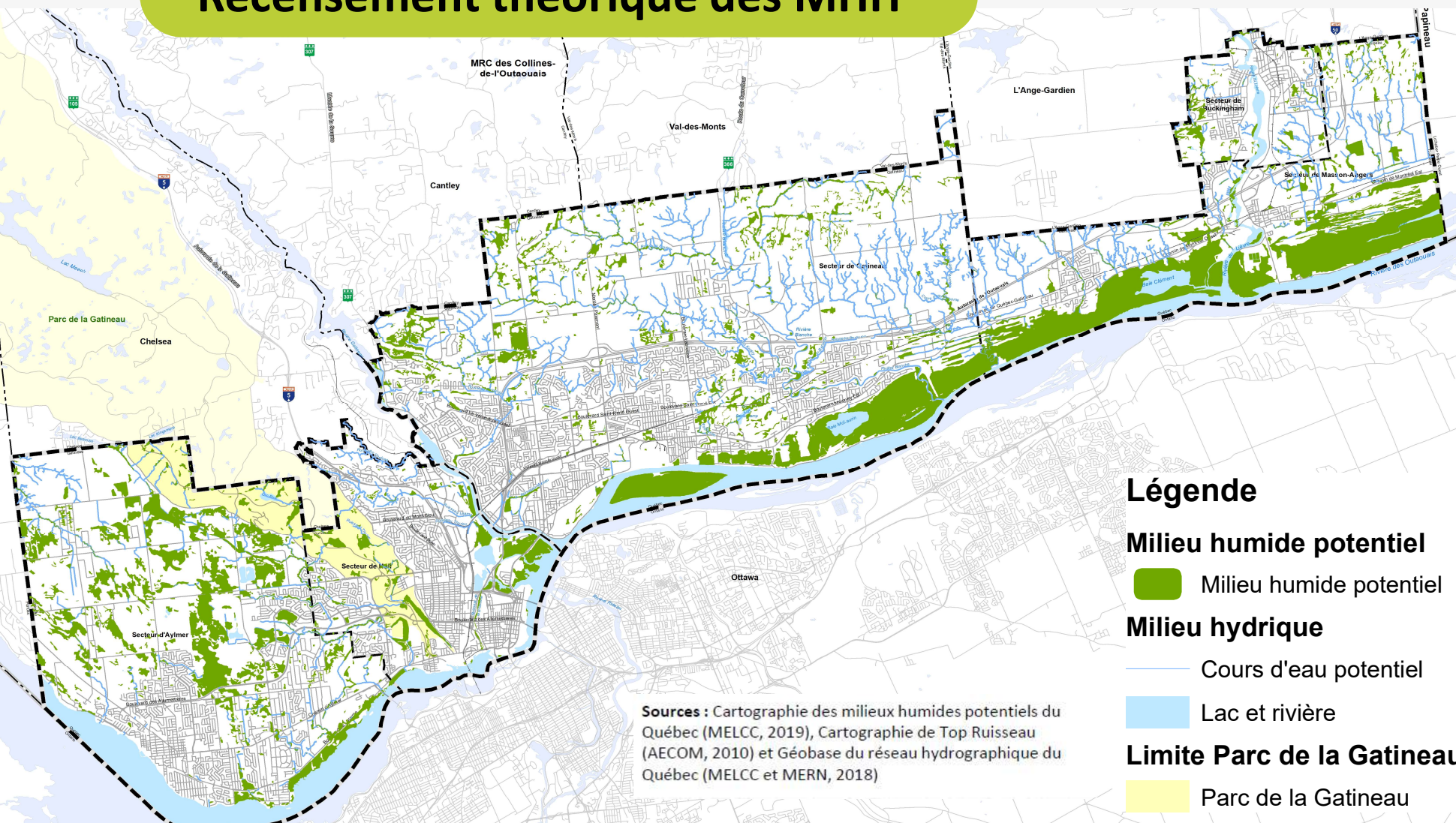
- Mars 2023: Portrait et diagnostic
- Juin 2023: Stratégie de conservation
- Août 2023: MHH à restaurer
- Septembre 2023: Plan d'action

Démarche consultative élargie (2023)

- 3 ateliers de travail avec des partenaires des secteurs de l'environnement, Agricole et forestier et du développement du territoire.
- 2 ateliers de travail avec les élus(es) : secteurs est et ouest
- 1 présentation à la CDTM le 23 novembre 2023
- 1 séance d'information publique en ligne le 30 novembre 2023
- 1 présentation au comité consultatif agricole (CCA) : 14 avril 2025

2 Portrait du territoire

Recensement théorique des MHH



- Le territoire comprend 56 km² de milieux humides potentiels.
- Les cours d'eau représentent une longueur linéaire de **627 km** (excluant les rivières Outaouais, Gatineau, la Lièvre et la Blanche).

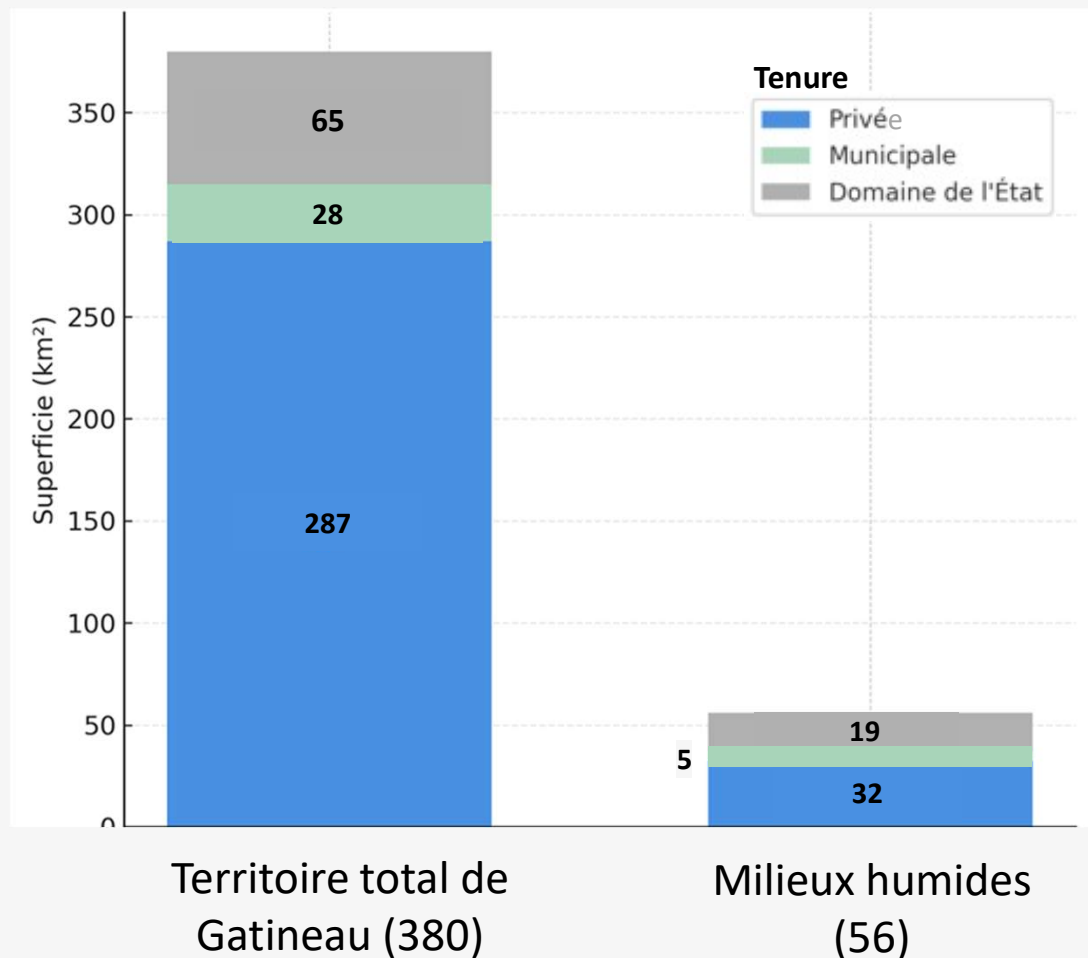
2 Portrait du territoire

Un territoire riche en milieux humides



Marécage arborescent Source : MELCCFP

Proportion des milieux humides sur le territoire de Gatineau selon leur tenure



- Les milieux humides potentiels occupent 15% du territoire de Gatineau, soit 56 km²
- La répartition des milieux humides selon la tenure:
 - domaine de l'État : 33 %
 - municipale : 9 %
 - privée : 58 %

2

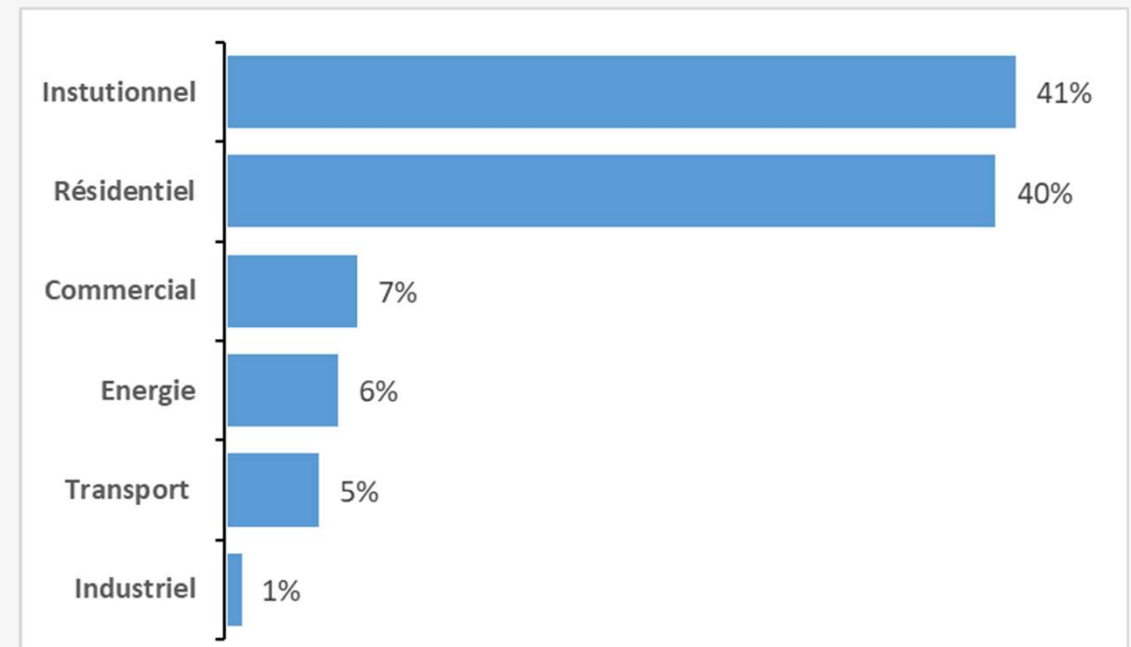
Portrait du territoire

Destruction des milieux humides

Entre 2017 et 2022

- 80 certificats d'autorisation (CA) ministérielles accordées par le MELCCFP en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art.22)
- Près de 0,2 km² de milieux humides touchés par ces CA. **Moyenne de 0,04 km² (4 ha)** par année, soit 6 terrains de football.
- Ces CA sont octroyés en grande majorité dans le cadre de projets de type institutionnel et résidentiel.

Proportion de CA octroyés entre 2017 et 2022 pour la destruction de milieux humides à Gatineau selon la catégorie d'activité



Source : MELCCFP (2023). Portrait des autorisations ministérielles en vertu de la LQE.

2

Portrait du territoire

Pressions sur les milieux humides

Pressions directes : la destruction de milieux humides

Pressions indirectes : générées par des activités adjacentes aux milieux humides et hydriques.

Selon l'étude et la cartographie détaillée des milieux humides réalisés par Canards Illimités en 2017 :

- Les principales activités qui exercent une pression sur les milieux humides sont le **développement résidentiel** et des **infrastructures de transport** ainsi que les **activités agricoles et récréatives**.
- Ces activités peuvent générer l'érosion des sols, le transport de sédiments et les modifications du drainage, ce qui menace l'intégrité des milieux humides.



Érosion des sols Source : MAPAQ

3

Diagnostic

Identification des milieux humides d'intérêt

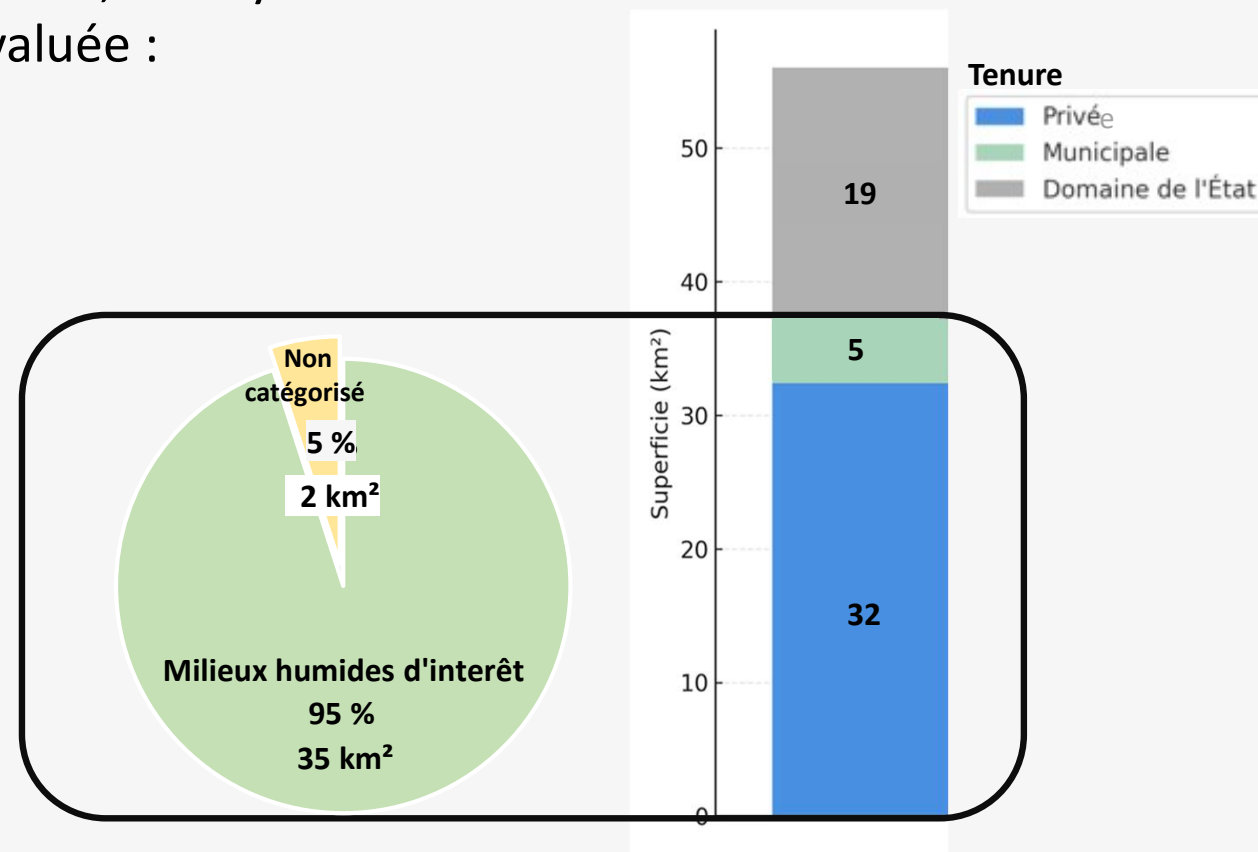
Pour identifier les milieux humides et hydriques d'intérêt, l'analyse de leur contribution aux 2 priorités retenues a été évaluée :

1. La conservation de la biodiversité
2. La régularisation des inondations et de l'érosion

Milieux humides d'intérêt

- **95%** des milieux humides de tenure privée et municipale est identifié d'intérêt (35 km²).
- La grande majorité de ces milieux humides d'intérêt sont hydro connectés.

Superficie (km²) des milieux humides potentiels à Gatineau selon leur tenure



3

Diagnostic

Identification des milieux hydriques d'intérêt

Contexte actuel

- Les milieux hydriques sont encadrés en vertu de la réglementation (LQE).
- Aucune destruction (ex: remblayage) d'un cours d'eau n'est possible sans autorisation ministérielle.
- L'information disponible sur les milieux hydriques est fragmentaire.

Démarche de priorisation

- Cibler les bassins versants ayant des enjeux ou des opportunités en termes de régularisation des inondations et de l'érosion ainsi de la conservation de la biodiversité.
- Selon les planifications déjà en cours à la Ville de Gatineau



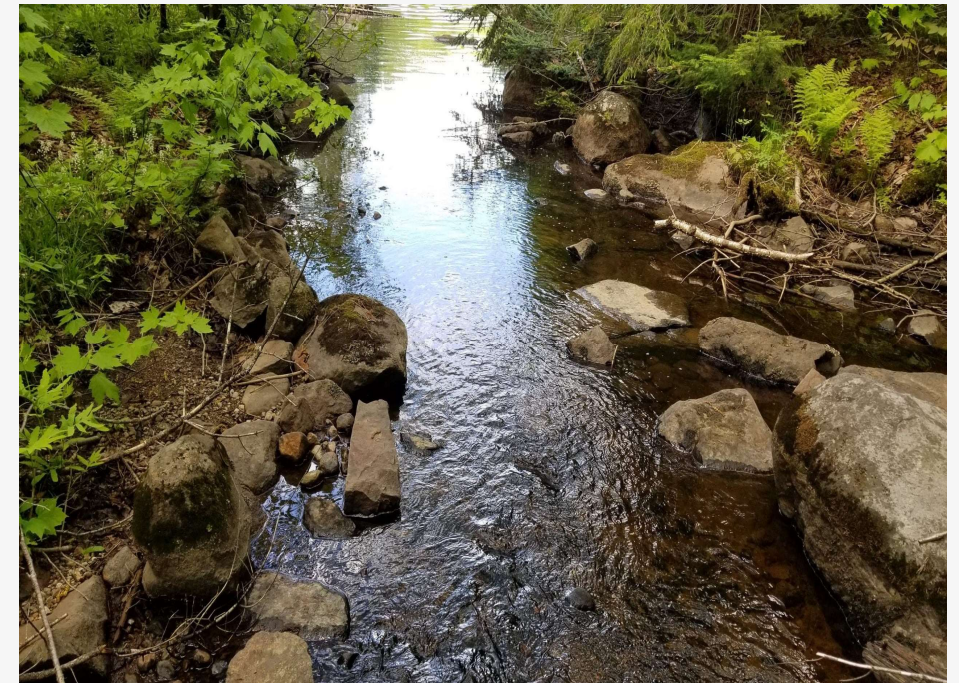
Source : Saguenay

3

Diagnostic

Identification des milieux hydriques d'intérêt

- Les **milieux hydriques** (cours d'eau) d'intérêt pour la conservation sont ciblés par:
 - le Plan de gestion des eaux pluviales (2019-2023).
 - les actions de restauration écologique (Plan d'action de la biodiversité et Plan de gestion de l'eau).
- Ces cours d'eau sont priorisés par **bassin versant**.
- 10 bassins versants ont été choisis sur les 54 du territoire de la ville de Gatineau.

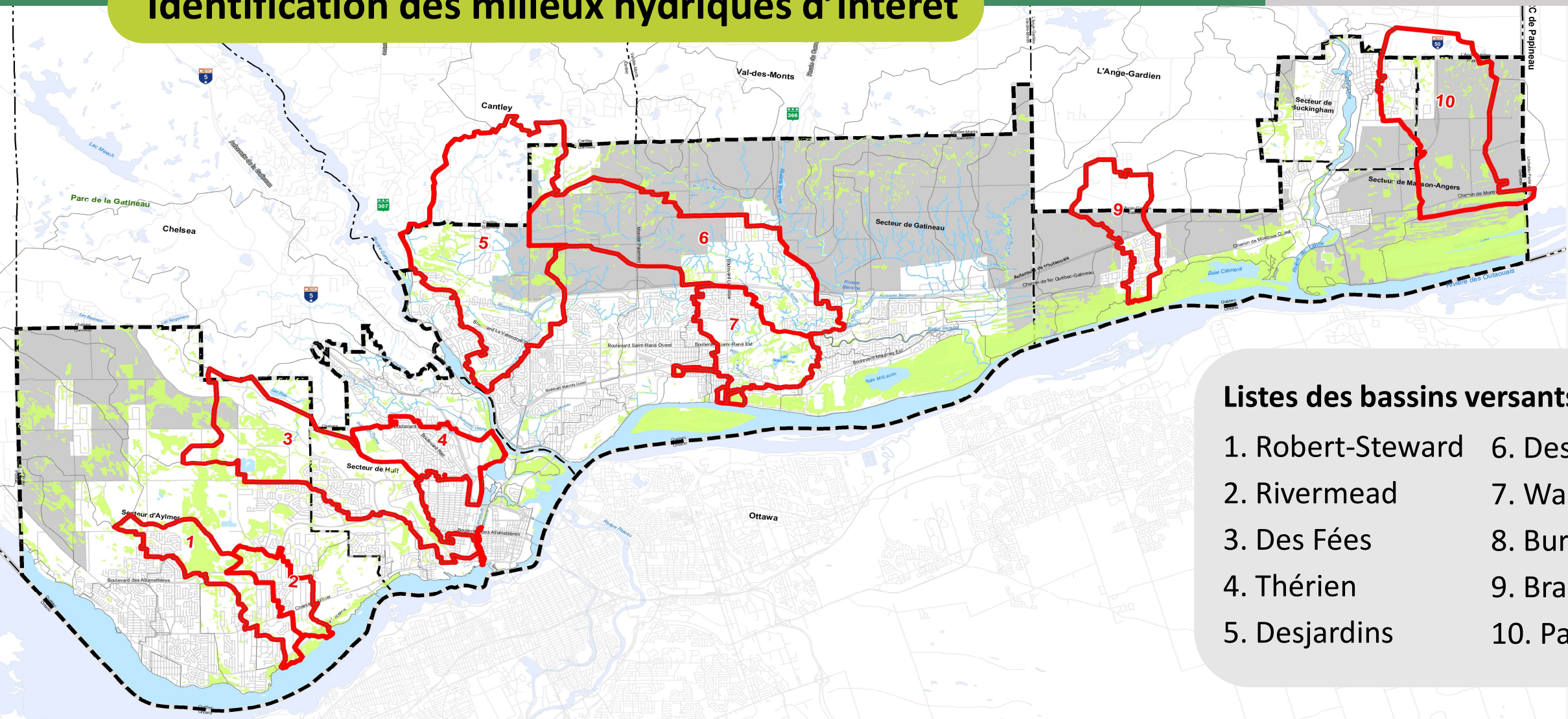


Source : MRC d'Argenteuil

3

Diagnostic

Identification des milieux hydriques d'intérêt



Listes des bassins versants

- | | |
|-------------------|-----------------|
| 1. Robert-Steward | 6. Des fermiers |
| 2. Rivermead | 7. Wabasee |
| 3. Des Fées | 8. Burke |
| 4. Thérien | 9. Brasserie |
| 5. Desjardins | 10. Pagé |

3

Diagnostic

Les principaux enjeux

1) Les changements climatiques

Enjeu important pour la conservation des milieux naturels, la résilience aux inondations et l'augmentation du risque d'érosion

2) Le développement du territoire et l'urbanisation

Pressions non négligeables sur les milieux humides et hydriques et leurs différentes fonctions.

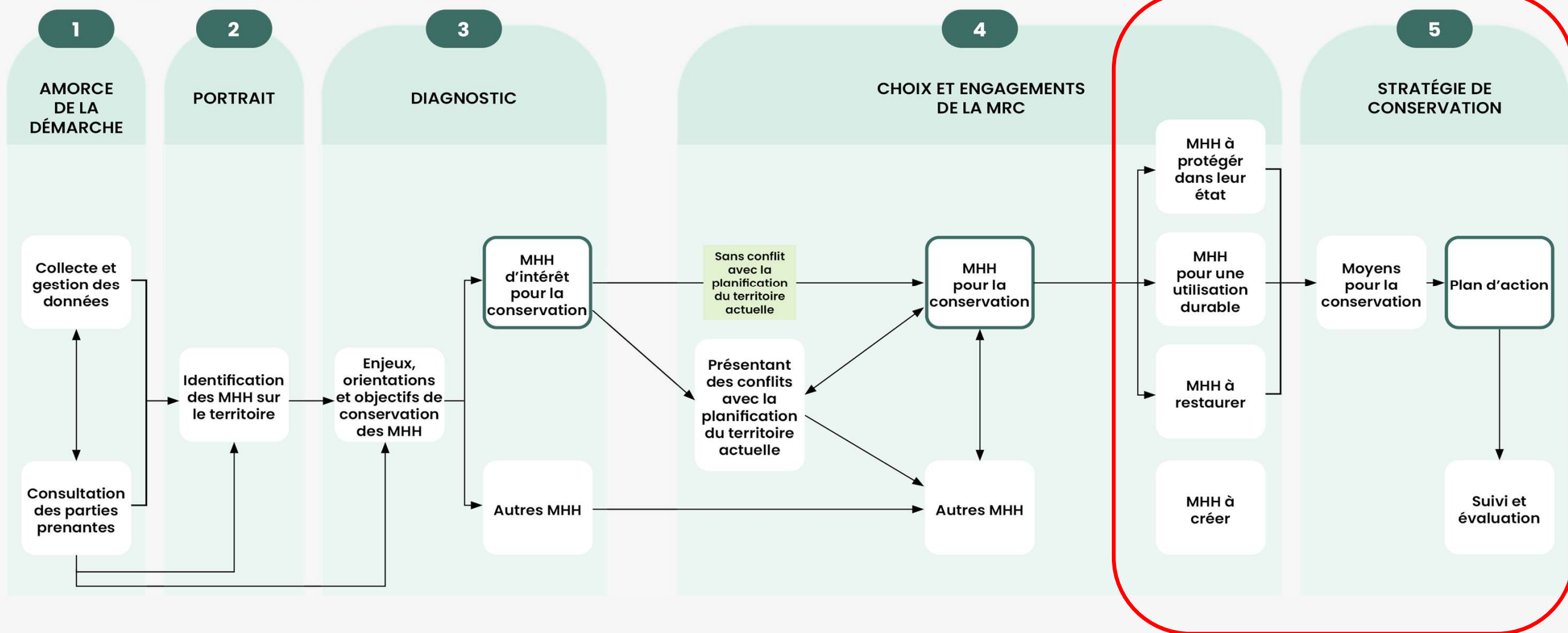
3) La connaissance limitée sur les fonctions écologiques des MHH

Efforts d'acquisition de connaissances requis pour soutenir les décisions et la prévisibilité en matière d'aménagement du territoire.

Engagements de conservation

La démarche

Les 5 grandes étapes



4

Engagement de conservation

Les 4 catégories de conservation

Les milieux humides d'intérêt doivent être associés à un engagement de conservation.

1

Protection

Les MHH d'intérêt à protéger

2

Utilisation durable

Les MHH d'intérêt pour lesquels on veut préserver les fonctions écologiques et/ou minimiser les impacts (approche de conciliation)

3

Restauration/création

Afin de compenser la destruction et bonifier les fonctions écologiques pour atteindre zéro perte nette

4

Non catégorisé

Des milieux humides pour la plupart «isolés» et non identifiés d'intérêt en regard des fonctions écologiques retenues, ou en conflit potentiel avec la planification

4

Engagement de conservation

Les 4 catégories de conservation

1

Protection

Les milieux humides situés sur des terrains bénéficiant d'un statut de conservation ou de protection, comme une servitude de conservation.

- **Protection intégrale** des fonctions écologiques.
- Action de préservation et de mise en valeur.

Ex. Refuge Grande Baie de l'Outaouais, Conservation Nature, Alvar Aylmer)



Source de l'image : [Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais](#)
Secteur du refuge de la Grande Baie de l'Outaouais

4

Engagement de conservation

Les 4 catégories de conservation

2

Utilisation durable

Les milieux humides

- Hydro connectés avec un cours d'eau et situés dans les plaines inondables.
- En présence d'espèces fauniques ou floristiques menacées/vulnérables.
- Qui jouent un rôle important dans la biodiversité.

Stratégie de conservation :

- Mise en valeur du MHH, aménagement durable et encadrement réglementaire.
- Analyse d'un projet suite à la caractérisation sur le terrain et des fonctions écologiques.
- Approche de conciliation et d'atténuation des impacts entre le développement et le maintien des fonctions écologiques des MHH sur un territoire donné.
- Il est attendu que certains milieux humides pourraient être perturbés partiellement suite à des autorisations du MELCCFP.

4

Engagement de conservation

Les 4 catégories de conservation

3

Restauration/ création

Les aménagements et travaux pourraient être :

- La réalisation de travaux de reméandrage, d'aménagement de bande riveraine et de l'habitat du poisson dans des milieux hydriques perturbés (ex. : redressés ou altérés).
- L'augmentation de la superficie d'un MH, création d'habitats pour la rainette faux-grillon, bonification de la bande riveraine.

Stratégies de conservation :

- Actions de réhabilitation ou de rétablissement des MHH.
- Objectif d'équilibrer les pertes.
- Financement des initiatives par un fonds provincial géré par le MELCCFP.
- Les sites potentiels seront ciblés dans le plan d'action.



Décanalisation du ruisseau Wabasse (parc Sanscartier)
Source : ville de Gatineau



Restauration bande riveraine,
Source : MELCCFP (2024)

4

Engagement de conservation

Les 4 catégories de conservation

4

Non catégorisé

Les milieux humides:

- Principalement isolés et de faible superficie.
- Ayant des fonctions écologiques limitées et non prioritaires dans la présente démarche.
- Le MELCCFP est responsable, avec le régime d'autorisation ministérielle, d'autoriser ou non la perturbation d'un MHH.
- Lorsqu'un MHH est susceptible d'être affecté par des activités, le MELCCFP réalise une analyse environnementale du projet selon **le principe « éviter, minimiser et compenser »**.



Milieu humide isolé de petite superficie ayant des fonctions écologiques limitées



Milieu humide déjà détruit

4

Engagement de conservation

Identification des conflits potentiels avec la planification

Analyse de la localisation des MH d'intérêt relativement à la planification dans le Schéma d'aménagement et de développement (SAD).

- Dans les secteurs voués au développement dans les affectations : institutionnel, d'utilité publique, urbanisation et industriel.
- Dans une emprise d'un projet de transport (ex: élargissement ch. Vanier, Pink, La Vérendrye Est).

ET

Lorsque ces milieux humides n'étaient pas :

- En présence d'espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables.
- En hydro-connectivité avec un milieu hydrique.
- Actuellement encadré dans un corridor vert ou écoterritoire.

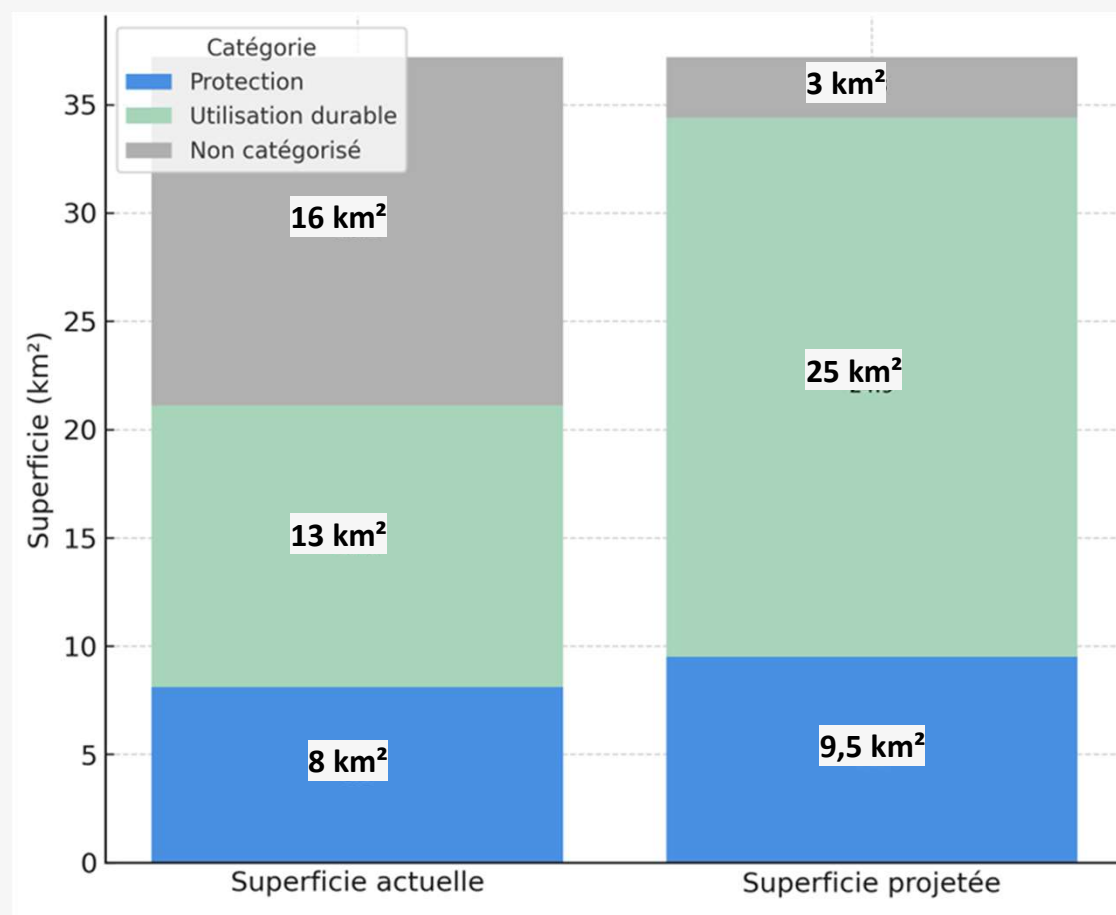
Ces milieux humides ont été intégrés dans la classification « **Non catégorisé** »

4

Engagement de conservation

Comparaison avant/après

Comparaison des superficies actuelles et projetées de milieux humides selon les engagements de conservation.

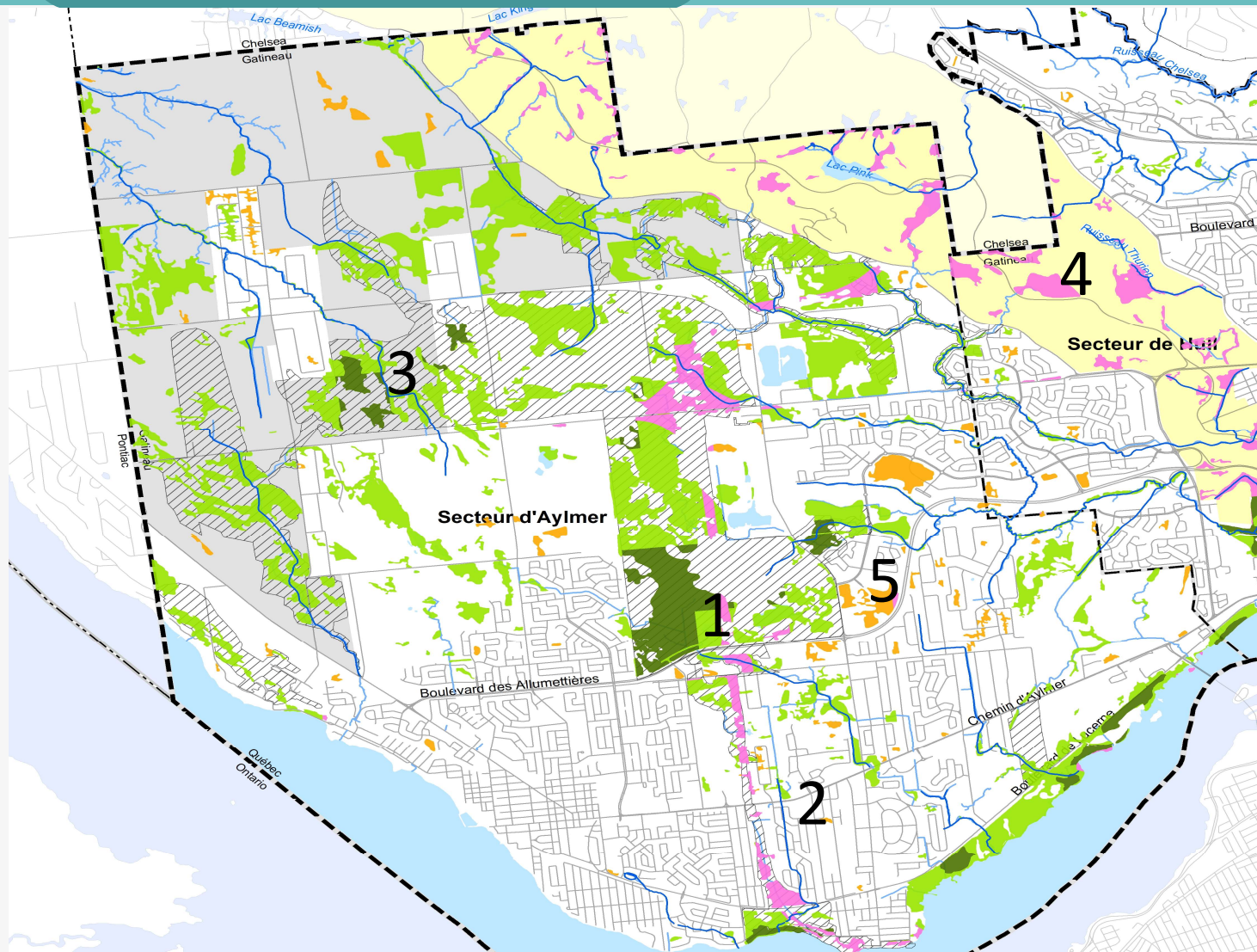


- Un engagement de conservation doit être attribué aux **37 km²** de milieux humides potentiels de tenure privée ou municipale.
- Des gains importants seront faits dans l'encadrement de type "utilisation durable".
- La catégorie restauration/création n'apparaît pas. Ces projets seront planifiés en collaboration avec les différents partenaires dans le cadre du **plan d'action**.

4

Engagement de conservation

Résultats secteur Aylmer



Légende

Engagement de conservation

- Protection
- Utilisation durable
- Sans Catégorie

Domaine de l'état

- Milieu humide (hors PRMHH)

Plan gestion des milieux naturels

- Écoterritoire et corridor vert

Zone agricole déclarée

- Zone agricole

Limite Parc de la Gatineau

- Parc de la Gatineau

Milieu hydrique

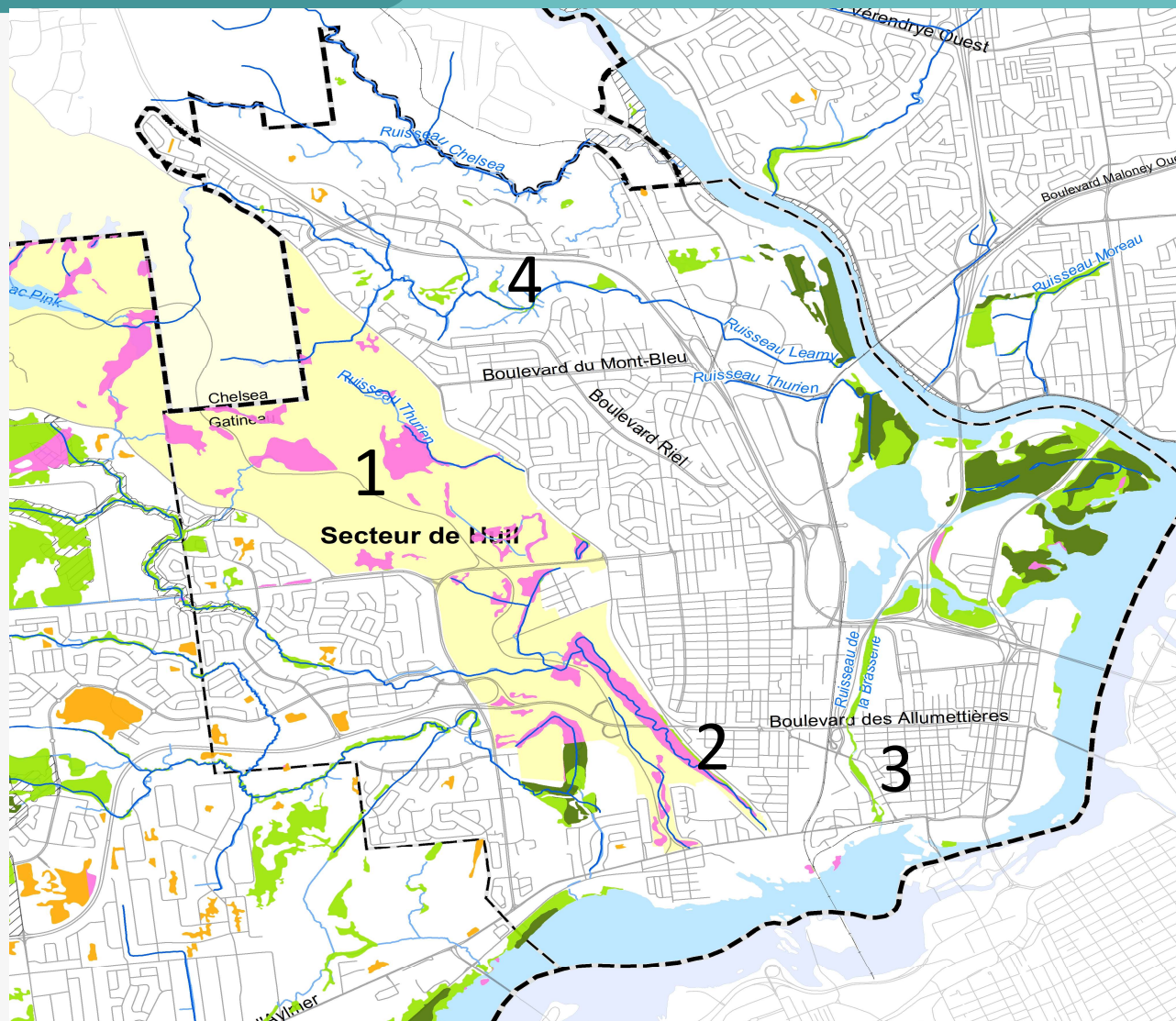
- Cours d'eau potentiel
- Lac et rivière

- 1 : Forêt Boucher
- 2 : Corridor MTQ Deschênes
- 3 : Terrain Conservation de la Nature
- 4: Parc de la Gatineau
- 5: Secteur commercial Coin Vanier et Allumetières

4

Engagement de conservation

Résultats secteur Hull



Légende

Engagement de conservation

- Protection
- Utilisation durable
- Sans Catégorie

Domaine de l'état

- Milieu humide (hors PRMHH)

Plan gestion des milieux naturels

- Écoterritoire et corridor vert

Zone agricole déclarée

- Zone agricole

Limite Parc de la Gatineau

- Parc de la Gatineau

Milieu hydrique

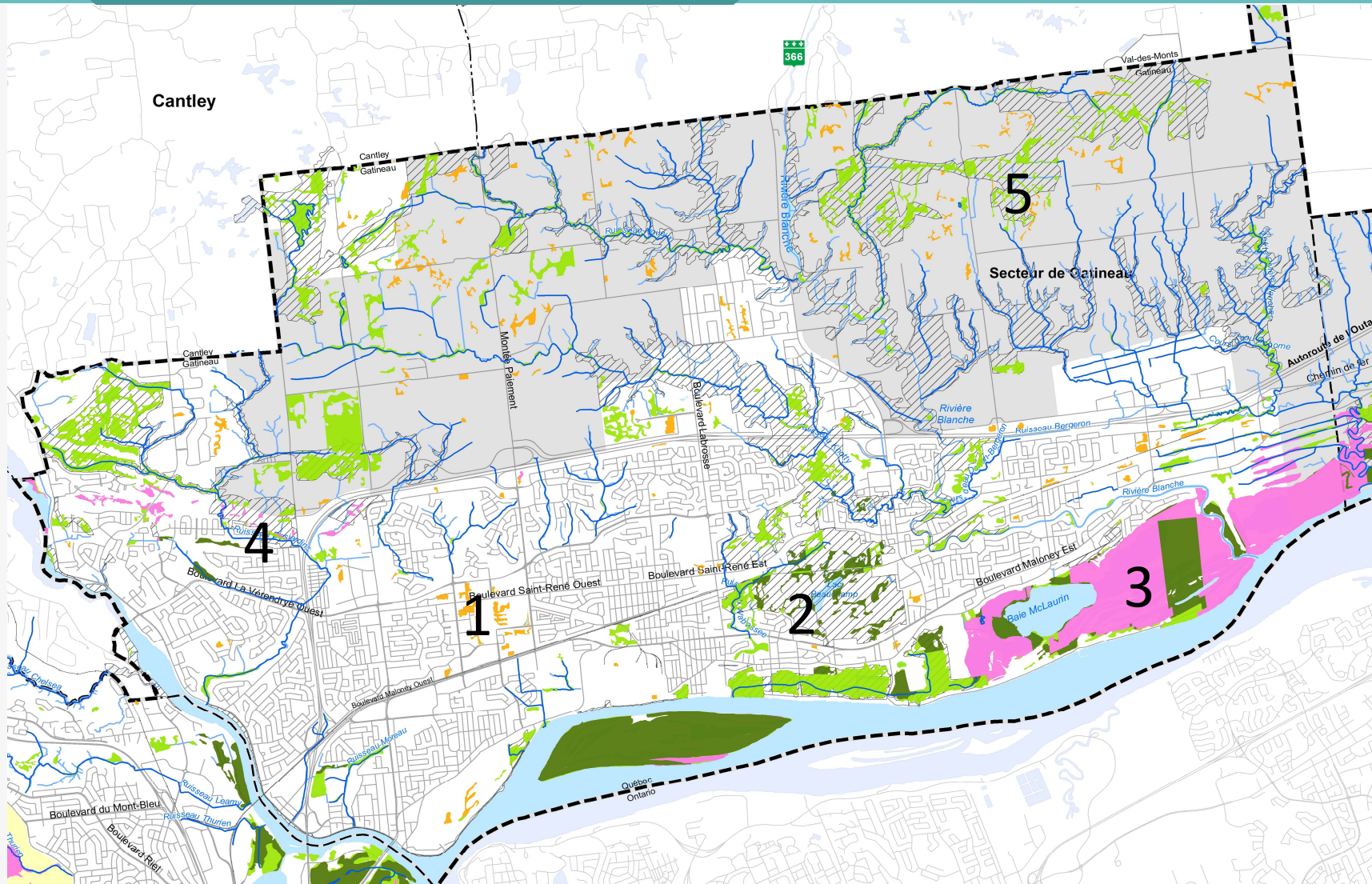
- Cours d'eau potentiel
- Lac et rivière

- 1 : Parc de la Gatineau
- 2 : Ruisseau des Fées
- 3 : Ruisseau de la Brasserie
- 4 : Ruisseau Leamy

4

Engagement de conservation

Résultats secteur Gatineau



Légende

Engagement de conservation

- Protection
- Utilisation durable
- Sans Catégorie

Domaine de l'état

- Milieu humide (hors PRMHH)

Plan gestion des milieux naturels

- Écoterritoire et corridor vert

Zone agricole décrétée

- Zone agricole

Limite Parc de la Gatineau

- Parc de la Gatineau

Milieu hydrique

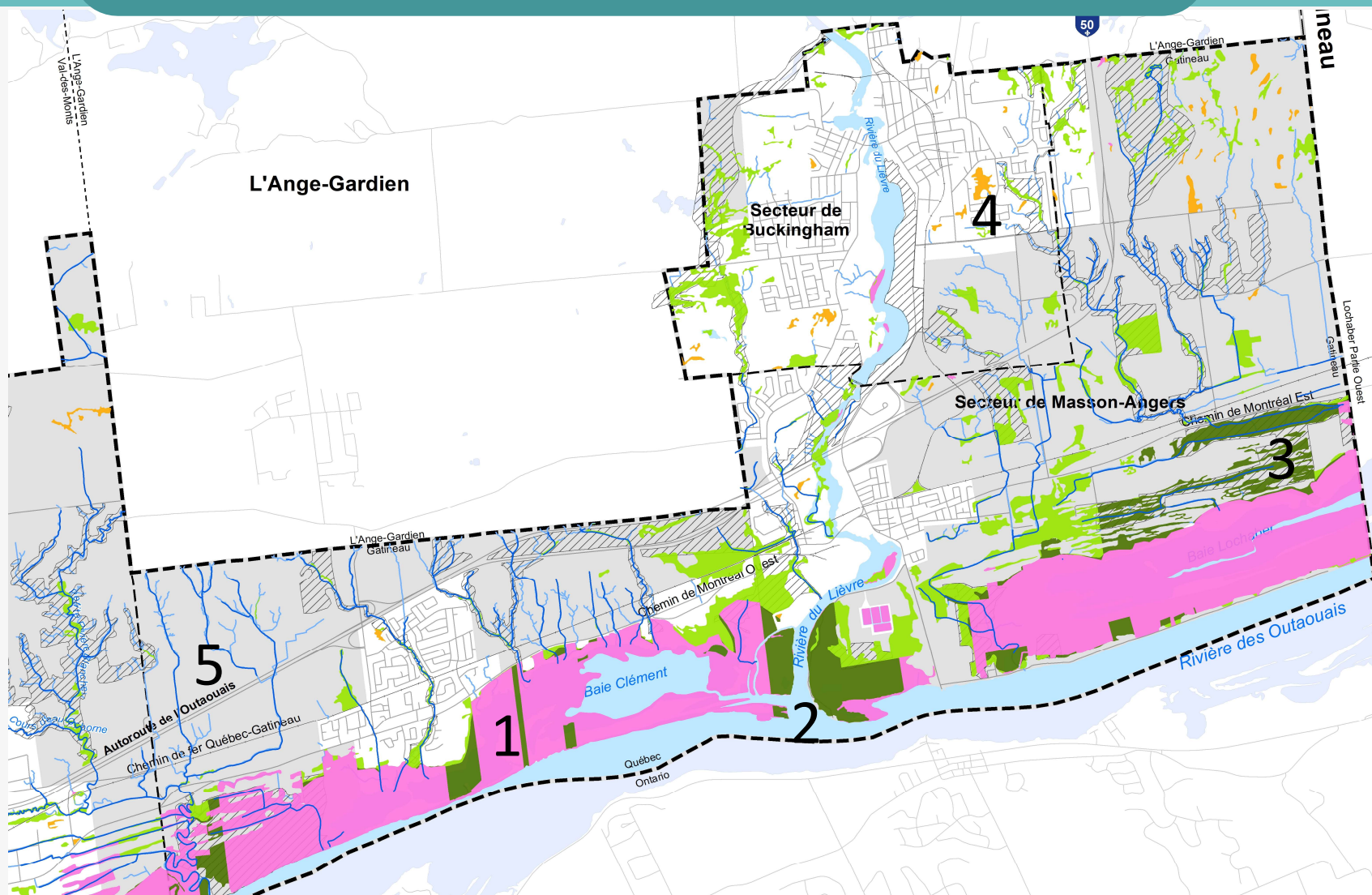
- Cours d'eau potentiel
- Lac et rivière

- 1 : Place de la Cité
- 2 : Parc du Lac Beauchamp
- 3 : Grande Baie de l'Outaouais
- 4 : Marais de Touraine
- 5 : Corridor vert dans une zone boisée

4

Engagement de conservation

Résultats secteur Masson-Angers/Buckingham



Légende

Engagement de conservation

- Protection
- Utilisation durable
- Sans Catégorie

Domaine de l'état

- Milieu humide (hors PRMHH)

Plan gestion des milieux naturels

- Écoterritoire et corridor vert

Zone agricole déclarée

- Zone agricole

Limite Parc de la Gatineau

- Parc de la Gatineau

Milieu hydrique

- Cours d'eau potentiel
- Lac et rivière

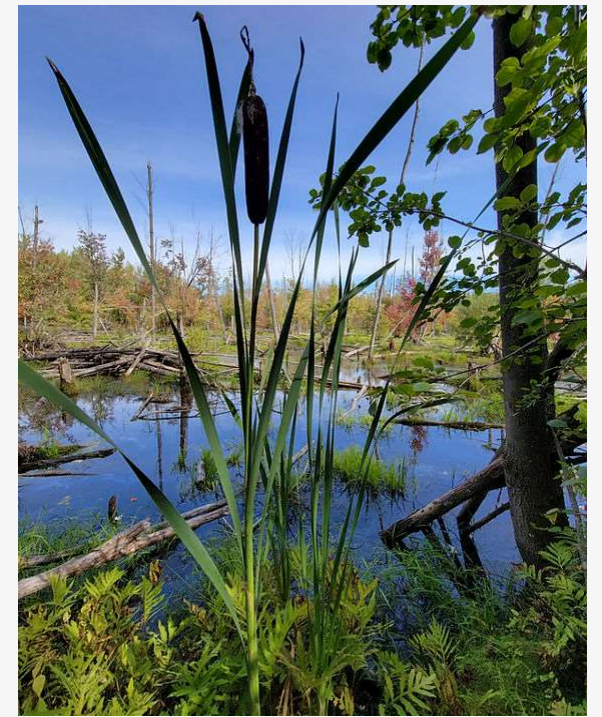
- 1 : Grande Baie de l'Outaouais
- 2 : Rivière des Outaouais et du Lièvre
- 3 : Canards Illimités
- 4 : Secteur Lépine
- 5 : Secteur agricole actif au nord de l'autoroute 50.

4

Engagement de conservation

Faits saillants

- Ajout de **1,5 km²** en "protection" sur des terrains municipaux.
- Augmentation de l'encadrement en "utilisation durable" de **12 km²**
- L'identification des MHH pour la **Catégorie 3 - restauration/création** est l'une des actions du plan d'action.



Milieu humide - Nereis Environnement

Stratégie de conservation



GATINEAU

5

Stratégie de conservation

Plan d'action

Le plan d'action sera développé en tenant compte des éléments suivants :

- Les enjeux ciblés par le comité expert et lors de la consultation des partenaires.
- Les enjeux en lien avec les fonctions écologiques prioritaires (conservation de la biodiversité et régularisation des inondations et de l'érosion).
- L'harmonisation des documents de planification et la complémentarité des actions prévues ou entreprises par différents services de la Ville.
- Les coûts responsables des actions proposées.

5

Stratégie de conservation

Les orientations du plan d'action

Principe directeur

Un arrimage entre les différentes initiatives et missions des services municipaux et une collaboration avec les partenaires pour obtenir de plus grands impacts.

Orientation 1 Augmenter la superficie de milieux humides et hydriques bénéficiant de mesure de conservation.

Orientation 2 Contribuer à la conservation de la biodiversité.

Orientation 3 Accroître la résilience aux inondations et à l'érosion.

Objectif SMART

Spécifique
Mesurable
Atteignable
Réaliste
Temporel



5

Stratégie de conservation

Les objectifs

Orientation 1 Augmenter la superficie de milieux humides et hydriques bénéficiant de mesure de conservation	Orientation 2 Contribuer à la conservation de la biodiversité	Orientation 3 Accroître la résilience aux inondations et à l'érosion
Objectifs	Objectifs	Objectifs
- Assurer la gouvernance efficace, la coordination fonctionnelle et l'arrimage du PRMHH. - Accroître et définir l'encadrement municipal des milieux humides et hydriques.	- Raffiner les connaissances sur les milieux humides et hydriques d'intérêt à la conservation. - Produire un portrait de la qualité de l'eau et du milieu aquatique. - Élaborer et mettre en œuvre un programme municipal pour la restauration des milieux humides et hydriques. - Développer une stratégie de mise en protection des milieux humides et hydriques sur le territoire gatinois. - Poursuivre les efforts de protection des habitats viables de la rainette faux-grillon de l'Ouest.	- Assurer une gestion durable des cours d'eau. - Optimiser la gestion des eaux de ruissellement. - Rendre l'administration municipale plus résiliente aux inondations.

5

Stratégie de conservation

Principales améliorations attendues

Le PRMHH dans son ensemble et son plan d'action permettront de :

1. **Renforcer et ajuster l'encadrement** ainsi que la prévisibilité en matière de planification du territoire, afin de minimiser les impacts sur les fonctions écologiques des MHH d'intérêts.
2. **Augmenter la superficie des MHH** encadrés par des mesures d'utilisation durable de manière à :
 - Contribuer à la conservation de la biodiversité;
 - Atténuer les inondations et l'érosion face aux enjeux de changements climatiques;
 - Consolider et bonifier les corridors écologiques et riverains.
3. **Améliorer les connaissances** pour, notamment, identifier les opportunités de protection et de restauration.
4. **Sensibiliser les acteurs du milieu** à l'importance du rôle naturel des milieux humides et hydriques.

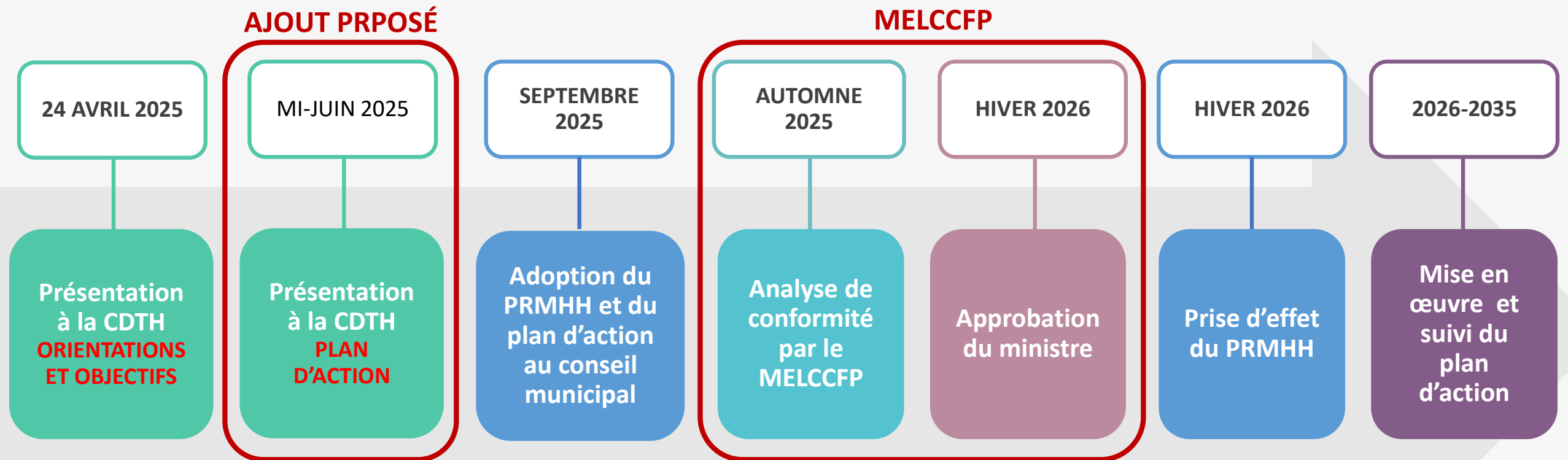
Échéancier



GATINEAU

Échéancier

Prochaines étapes



Recommandation

Considérant que :

- La réalisation d'un PRMHH est une obligation légale et qu'il s'agit de la première génération de ce type de planification.
- Le plan d'action du PRMHH est développé pour s'arrimer avec plusieurs plans d'action déjà adoptés par le conseil municipal.

Recommandation :

Que le plan d'action soit complété dans l'esprit des orientations et des objectifs présentés et que le plan d'action soit présenté lors d'une séance extraordinaire de la CDTH pour une recommandation.

Questions



**Visionnez la séance
d'information en ligne du
30 novembre 2023:**

[Plan régional des milieux humides
et hydriques - Ville de Gatineau](#)